

Affaire n°41/2044 : Vote de subvention 2025 à la MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire) les Bambous dans le cadre de la prévention - santé.

Pole Sante Jeunesse

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la ville apporte une contribution active, volontaire et ambitieuse en matière de politique santé sur son territoire. La ville est un levier incontournable de prévention santé.

Elle dispose, depuis fin 2023, de son CLS (Contrat Local Santé), signé avec la Préfecture et l'ARS (Agence Régionale de Santé) Réunion.

Quatre thématiques ont été arrêtées en tant que composantes du CLS :

- Nutrition, diabète et activité physique
- Santé sexuelle
- Santé environnementale
- Santé mentale et addictions

Parmi les actions référencées à la programmation 2025 de notre CLS, figurent deux actions en lien avec la MSP les Bambous, partenaire de notre CLS. Ces deux actions étaient déjà mises en place en 2024.

Les MSP sont des structures de soins de premier recours regroupant des professionnels de santé (médicaux, paramédicaux et pharmaciens), dont la mission est d'assurer une prise en charge pluri-professionnelle de leurs patients dans le cadre d'un parcours coordonné. Elles permettent de développer la prévention, l'efficacité et la qualité des prises en charge, d'améliorer l'accès aux soins des patients, et de conforter l'offre de soins de premier recours en particulier dans les territoires fragiles.

S'agissant spécifiquement de la MSP les Bambous, ses missions sont :

- D'élaborer et animer des projets de santé en vue d'une véritable coordination de soins primaires programmés ou non,
- favoriser la formation professionnelle et interprofessionnelle et l'accueil des étudiants en stage,
- d'étudier et mettre en place tout dispositif de santé publique et de prévention épidémiologique, dépistage, éducation thérapeutique, prévention thématique et promotion de la santé, en partenariat avec les structures concernées.

Afin de garantir la mise en œuvre des deux actions, la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) Les BAMBOUS, sollicite, au titre de la programmation 2025, l'attribution d'une subvention d'un montant global de 7475,00 €. L'association a par ailleurs fait, de son côté, des demandes de subventions auprès de partenaires publics et privés.

Les deux actions proposées sont :

- « l'Ecole en fanfare ». L'action de sensibilisation pluridisciplinaire de santé a débuté en 2023 à l'école élémentaire Ambroise Vollard à Condé Concession et a connu un vif succès. Plus de 230 élèves ont pu bénéficier de cette intervention. Elle consiste à organiser un pédibus du boulodrome de Condé Concession à l'école Ambroise Vollard. Cette marche sera animée par une fanfare (élèves du collège de la Ligne des Bambous) et accompagnée par les volontaires de l'association marche urbaine 974. Arrivés à l'école, un petit déjeuner sera proposé aux enfants (élaboré par la diététicienne en lien avec les pédiatres et l'infirmière scolaire). Le coût de cette action est de 3400,00 €.

- « La Surexposition aux écrans ». L'action est menée par une équipe de six professionnels (médecins, infirmiers, diététiciens....) formée sur cette problématique. Elle intervient sur la sensibilisation auprès des parents des enfants arrivant en petite section (campagne d'affichage à l'entrée de l'école et un questionnaire distribué à tous les parents d'élèves de l'école) mais aussi auprès des élèves de l'école Iris HOARAU de la Ligne des Bambous et l'école maternelle Isnelle AMELIN de

Accusé de réception en préfecture
1974397401841625020154
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025

une intervention dans les classes avec lecture d'un conte interactif et une conférence au sein de l'école sur les dangers des écrans. Le coût de cette action est de 4075,00 €.

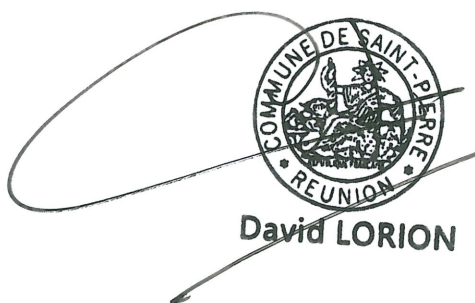
Le financement est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 4232 65748 174 RE25000048.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** la subvention versée à l'association ci-dessus mentionnée, d'un montant total de 7475,00 € TTC,
- **D'APPROUVER** la convention annexée,
- **D'AUTORISER** le Maire ou à défaut l'adjoint(e) délégué(e), à signer tous documents relatifs à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE




David LORION